

Après la grève du 8 février, elle-même ponctuant quatre mois d'actions diverses, l'intersyndicale DGI a eu beaucoup de mal à faire accepter par l'administration un programme de négociation qui prenne en compte les grandes revendications des agents.

De ce point de vue, rien ne s'est passé aussi facilement que le prétendent les comptes rendus sur Eole des diverses réunions tenues entre le 27 février et 9 mars avec le directeur général adjoint.

Quoiqu'il en soit, c'est aujourd'hui une liste de 18 sujets arrêtée de manière contradictoire, qui offre une base de discussions ; liste qui recouvre les quatre grands thèmes revendicatifs que sont les rémunérations, les conditions de travail, les règles de gestion et les emplois (cf. la liste complète ci-dessous).

Bien évidemment, si la DGI a accepté de reconnaître l'existence d'un si grand nombre de «sujets qui fâchent», il ne faut cependant pas s'attendre à la voir épouser facilement les attentes des syndicats et le SNUI abordera les deux premières «séquences» sur les rémunérations et les conditions de travail avec un objectif très clair : obtenir très rapidement des mesures significatives qui attestent d'une réelle volonté de négocier. Cette volonté sera par ailleurs testée lors de la rencontre avec le directeur général, programmée le 28 mars, censée lancer concrètement les discussions au niveau national.

Ce n'est qu'une fois cette volonté avérée, que la question de la reprise du dialogue social local sera abordée.



Précision d'importance : la liste devrait comporter 21 sujets et non 18 et le SNUI n'accepte toujours pas le fait que la Centrale ait «évacué» sans ménagement trois points essentiels :

- le dossier des affectations au plan local,
- la question d'une revalorisation d'ensemble des régimes indemnitaires,
- l'utilisation de toutes les marges de manœuvre possibles pour muscler un tant soit peu les recrutements en cours.

Les 18 sujets retenus pour les négociations

CONDITIONS DE TRAVAIL

- L'amélioration de la vie au travail
 - Organisation du travail, impact des réorganisations, mode de pilotage.
 - Cadre de travail et ergonomie.
 - Environnement relationnel et hiérarchique.
 - Nouvelles technologies.
- Prévention et évaluation des risques en matière de sécurité, de santé et de harcèlement. Protection des agents et déontologie.
- Temps de travail : bilan sur le temps partiel, l'ARTT, le CET, l'absentéisme.
- Formation professionnelle.

REMUNERATIONS

- Bilan/ajustement du dossier harmonisation indemnitaire, amélioration de la transparence des rémunérations, état des lieux NBI.
- Bilan des rémunérations versées au titre de la performance et des réformes.
- Réunion de suivi de la garantie ministérielle de rémunération et de la prime à la mobilité géographique.
- Amendements au dispositif ministériel sur les frais de déplacement, propres à la DGI.
- Mise en œuvre du plan JACOB à la DGI.
- Régime indemnitaire EDRA.

EMPLOIS

- Bilan de l'évolution de l'emploi.
- Gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences.
- Modalités de recrutement dans les catégories A, B et C.
- Politique et gestion des non-titulaires.
- La parité hommes/femmes.
- L'égalité des chances (diversité, personnes handicapées).

REGLES DE GESTION

- Réforme de la notation : bilan et conséquences.
- Promotions internes;

La DGI se targue de l'existence d'un «cycle de négociations», mais le SNUI, pour sa part, n'a pas l'intention de se laisser embarquer dans un chapelet de réunions stériles.

Le syndicat a déjà fait et fera encore des propositions «raisonnables» pour changer votre quotidien, il vous sera facile de voir dans les semaines qui viennent qui fait vivre ou ne fait pas vivre l'esprit de dialogue que vous attendez.